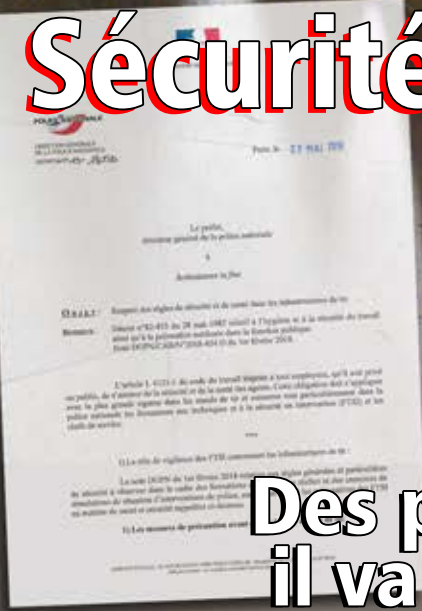


Sécurité des FTSI



Des premières mesures mais il va falloir aller plus loin...

- ✓ Après avoir réuni un groupe de travail début avril, élaboré et diffusé à l'administration un nouveau revendicatif pour les FTSI,
- ✓ Après avoir refusé d'assurer des séances de tir pour non-conformité des stands,
- ✓ Après être intervenu lors du CHSCT,

UNITÉ SGP POLICE se satisfait que le DGPN, dans sa note 19-1805 du 27 mai 2019, rappelle le respect des règles de sécurité et de santé dans les infrastructures de tir et réponde à certaines de nos attentes.



Une sécurité pour les FTSI

Si les prérogatives contenues dans cette note sont louables, il conviendra qu'elles soient strictement appliquées et qu'elles ne fassent pas l'objet d'interprétation afin de permettre aux directions de remplir leurs objectifs au mépris de la sécurité et la santé de nos FTSI et de leurs stagiaires.



- UNITÉ SGP POLICE invite tous les FTSI à faire respecter cette note au même titre que nous veillerons à sa plus stricte application.
- UNITÉ SGP POLICE attend désormais que l'on passe à l'étape suivante qui consiste à la reconnaissance du métier de FTSI.

Il n'est plus nécessaire d'en convaincre l'administration qui reconnaît et formalise les responsabilités des FTSI au travers de cette note.

Rendez- vous donc pour l'acte 2, le 19 Juin et la remise au DCRFPN d'un argumentaire complet.

UNITÉ SGP POLICE, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOTRE PRIORITÉ !

